

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus
6 41	1 14	5 0	6 07	8 0	5 45	3 15	10 0	4 42	11 11	5 25	37 0	5 40	9 14	2 30	30 0	7 40	5 10	5 10	10 0	7 45	11 30	5 10	30 0
0 54	1 36	6 19	7 0	8 40	3 10	9 0	10 0	5 11	11 29	5 57	57 0	7 25	10 35	4 40	40 0	7 48	5 18	5 18	10 0	7 50	11 54	5 21	30 0
7 3	1 34	6 28	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	5 20	11 39	6 25	25 0	7 40	10 49	4 54	54 0	8 0	5 28	5 28	10 0	8 0	12 4	5 28	28 0
7 18	1 47	6 44	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	5 31	11 52	6 25	25 0	7 50	10 58	5 3	3 0	8 11	5 38	5 38	38 0	8 11	12 18	5 34	34 0
7 31	1 59	6 58	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	5 45	12 6	6 42	42 0	8 18	5 44	5 44	44 0	8 11	12 38	5 44	44 0	8 11	12 38	5 44	44 0
7 43	2 8	7 8	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	5 55	12 16	6 56	56 0	8 34	5 54	5 54	54 0	8 34	1 5	6 0	6 0	8 34	1 5	6 0	6 0
7 53	2 18	7 18	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	6 13	12 34	7 18	18 0	8 42	1 14	6 6	6 6	8 42	1 14	6 6	6 6	8 42	1 14	6 6	6 6
8 6	2 29	7 32	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	6 22	12 43	7 28	28 0	8 53	1 35	6 19	6 19	8 53	1 35	6 19	6 19	8 53	1 35	6 19	6 19
8 13	2 35	7 39	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	6 39	1 0	7 45	45 0	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26
8 31	2 51	7 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	6 52	1 17	8 0	0 0	9 17	2 10	6 41	6 41	9 17	2 10	6 41	6 41	9 17	2 10	6 41	6 41
8 46	3 06	7 50	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	7 0	1 30	8 10	10 0	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51
8 57	3 17	7 54	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	7 18	1 43	8 30	30 0	9 44	2 45	7 1	7 1	9 44	2 45	7 1	7 1	9 44	2 45	7 1	7 1
9 0	3 23	7 58	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	7 28	1 52	8 40	40 0	9 58	3 10	7 14	7 14	9 58	3 10	7 14	7 14	9 58	3 10	7 14	7 14
9 10	3 29	8 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	7 45	2 0	9 0	0 0	10 12	3 27	7 27	7 27	10 12	3 27	7 27	7 27	10 12	3 27	7 27	7 27
9 25	3 44	8 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	8 0	2 10	9 20	20 0	10 24	3 44	7 44	7 44	10 24	3 44	7 44	7 44	10 24	3 44	7 44	7 44
9 40	3 59	8 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	8 10	2 20	9 30	30 0	10 30	3 59	7 59	7 59	10 30	3 59	7 59	7 59	10 30	3 59	7 59	7 59
9 55	4 14	8 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	8 30	2 30	9 50	50 0	10 40	4 28	8 28	8 28	10 40	4 28	8 28	8 28	10 40	4 28	8 28	8 28
10 10	4 29	8 50	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	8 45	2 45	10 0	0 0	10 50	4 53	8 53	8 53	10 50	4 53	8 53	8 53	10 50	4 53	8 53	8 53
10 25	4 44	9 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	9 0	3 0	10 10	10 0	11 0	5 8	9 8	9 8	11 0	5 8	9 8	9 8	11 0	5 8	9 8	9 8
10 40	4 59	9 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	9 15	3 15	10 30	30 0	11 15	5 23	9 23	9 23	11 15	5 23	9 23	9 23	11 15	5 23	9 23	9 23
10 55	5 14	9 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	9 30	3 30	10 50	50 0	11 30	5 41	9 41	9 41	11 30	5 41	9 41	9 41	11 30	5 41	9 41	9 41
11 10	5 29	9 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	9 45	3 45	11 10	10 0	11 45	5 59	9 59	9 59	11 45	5 59	9 59	9 59	11 45	5 59	9 59	9 59
11 25	5 44	10 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	10 0	4 0	11 30	30 0	12 0	6 17	10 17	10 17	12 0	6 17	10 17	10 17	12 0	6 17	10 17	10 17
11 40	5 59	10 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	10 15	4 15	11 50	50 0	12 15	6 35	10 35	10 35	12 15	6 35	10 35	10 35	12 15	6 35	10 35	10 35
11 55	6 14	10 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	10 30	4 30	12 0	0 0	12 30	6 53	10 53	10 53	12 30	6 53	10 53	10 53	12 30	6 53	10 53	10 53
12 10	6 29	10 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	10 45	4 45	12 10	10 0	12 45	7 11	11 11	11 11	12 45	7 11	11 11	11 11	12 45	7 11	11 11	11 11
12 25	6 44	11 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	11 0	5 0	12 20	20 0	13 0	7 29	11 29	11 29	13 0	7 29	11 29	11 29	13 0	7 29	11 29	11 29
12 40	6 59	11 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	11 15	5 15	12 40	40 0	13 15	7 47	11 47	11 47	13 15	7 47	11 47	11 47	13 15	7 47	11 47	11 47
12 55	7 14	11 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	11 30	5 30	13 0	0 0	13 30	8 5	11 5	11 5	13 30	8 5	11 5	11 5	13 30	8 5	11 5	11 5
1 10	7 29	11 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	11 45	5 45	13 10	10 0	13 45	9 23	12 23	12 23	13 45	9 23	12 23	12 23	13 45	9 23	12 23	12 23
1 25	7 44	12 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	12 0	6 0	13 20	20 0	14 0	9 41	12 41	12 41	14 0	9 41	12 41	12 41	14 0	9 41	12 41	12 41
1 40	7 59	12 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	12 15	6 15	13 30	30 0	14 15	10 5	12 5	12 5	14 15	10 5	12 5	12 5	14 15	10 5	12 5	12 5
1 55	8 14	12 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	12 30	6 30	13 40	40 0	14 30	11 23	13 23	13 23	14 30	11 23	13 23	13 23	14 30	11 23	13 23	13 23
2 10	8 29	12 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	12 45	6 45	13 50	50 0	14 45	11 41	13 41	13 41	14 45	11 41	13 41	13 41	14 45	11 41	13 41	13 41
2 25	8 44	13 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	13 0	7 0	14 0	0 0	15 0	12 59	14 59	14 59	15 0	12 59	14 59	14 59	15 0	12 59	14 59	14 59
2 40	8 59	13 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	13 15	7 15	14 10	10 0	15 15	1 17	15 17	15 17	15 15	1 17	15 17	15 17	15 15	1 17	15 17	15 17
2 55	9 14	13 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	13 30	7 30	14 20	20 0	15 30	1 35	15 35	15 35	15 30	1 35	15 35	15 35	15 30	1 35	15 35	15 35
3 10	9 29	13 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	13 45	7 45	14 30	30 0	15 45	1 53	15 53	15 53	15 45	1 53	15 53	15 53	15 45	1 53	15 53	15 53
3 25	9 44	14 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	14 0	8 0	14 40	40 0	16 0	2 11	16 11	16 11	16 0	2 11	16 11	16 11	16 0	2 11	16 11	16 11
3 40	9 59	14 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	14 15	8 15	14 50	50 0	16 15	2 29	16 29	16 29	16 15	2 29	16 29	16 29	16 15	2 29	16 29	16 29
3 55	10 14	14 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	14 30	8 30	15 0	0 0	16 30	2 47	16 47	16 47	16 30	2 47	16 47	16 47	16 30	2 47	16 47	16 47
4 10	10 29	14 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	14 45	8 45	15 10	10 0	16 45	3 5	16 5	16 5	16 45	3 5	16 5	16 5	16 45	3 5	16 5	16 5
4 25	10 44	15 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	15 0	9 0	15 20	20 0	17 0	3 23	17 23	17 23	17 0	3 23	17 23	17 23	17 0	3 23	17 23	17 23
4 40	10 59	15 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	15 15	9 15	15 30	30 0	17 15	3 41	17 41	17 41	17 15	3 41	17 41	17 41	17 15	3 41	17 41	17 41
4 55	11 14	15 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	15 30	9 30	15 40	40 0	17 30	3 59	17 59	17 59	17 30	3 59	17 59	17 59	17 30	3 59	17 59	17 59
5 10	11 29	15 45	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	15 45	9 45	15 50	50 0	17 45	4 17	18 17	18 17	17 45	4 17	18 17	18 17	17 45	4 17	18 17	18 17
5 25	11 44	16 0	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	16 0	10 0	16 0	0 0	18 0	4 35	18 35	18 35	18 0	4 35	18 35	18 35	18 0	4 35	18 35	18 35
5 40	11 59	16 15	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	16 15	10 15	16 10	10 0	18 15	4 53	18 53	18 53	18 15	4 53	18 53	18 53	18 15	4 53	18 53	18 53
5 55	12 14	16 30	7 0	8 48	3 18	9 7	10 0	16 30	10 30	16 20	20 0	18 30	5 11	19 11	19 11	18 30	5 11	19 11	19 11				



de cette considération que depuis 1871 la politique extérieure de l'Allemagne avait isolé la France si grossièrement outragée et terrassée par les Allemands. C'est dans ce but-là que l'on a formé toutes sortes de combinaisons destinées à empêcher le rapprochement de la France, tantôt avec l'Italie, tantôt avec l'Espagne et l'Angleterre, et, en dernier lieu, avec la Russie.

En ce qui touche aux autres puissances, ces combinaisons ont été plus ou moins couronnées de succès; mais les diplomates Allemands n'ont pu brouiller la France avec la Russie. Les intérêts communs de ces deux puissances ont été plus forts que les critiques allemands. Cet insuccès, qui a annulé tous les plans de l'Allemagne, a mis cette puissance dans une position très critique, qui l'oblige, tantôt à recourir à des mesures extrêmes d'une énergie souvent déplacée, tantôt à essayer de gagner du temps par toutes sortes de manœuvres diplomatiques. Mais, étant répétées trop souvent, ces manœuvres perdent petit à petit leur effet; de sorte que la position de l'Allemagne devient tous les ans plus critique, et ses airs menaçants, au milieu des puissances européennes, répondent de moins en moins à sa puissance réelle.

**La Russie et la France**

M. de Tatistcheff adresse à la *Nouvelle Revue* une lettre remarquable, sous ce titre: « *L'alliance franco-russe. Réponse à un ancien diplomate.* » M<sup>me</sup> Juliette Adam, en reproduisant cet intéressant document, le fait précéder des lignes suivantes:

« Cette lettre de notre éminent collaborateur nous est parvenue l'enveloppe coupée, après avoir passé par l'Allemagne, où elle a été ouverte. »

Voici la conclusion de la lettre de M. de Tatistcheff:

« Réunir les deux pays! Que l'ancien diplomate se rassure: je n'ai ni ce mandat sublime ni cette ridicule prétention.

« Je les ai d'autant moins que — ne lui en déplaise — la France et la Russie m'apparaissent réunies depuis qu'elles ont appris à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer. L'honneur en revient à une élite intellectuelle qui en France comprend les noms du vicomte de Vogüé, d'Anatole Leroy-Beaulieu, de M<sup>me</sup> Adam, d'Alfred Rambaud et de tant d'autres vaillants ouvriers de la grande œuvre; en Russie, ceux de Kaïkoff et des patriotes qu'il avait su grouper autour de lui. Cette réunion est tellement réelle qu'elle a déjà porté fruit. Les sympathies des Français pour les Russes, des Russes pour les Français, ont servi de base à une entente qui aujourd'hui existe de fait entre leurs gouvernements respectifs. J'en prends à témoin le Nord, qui trouve même « qu'elle compte de beaux états de service. »

« Oui, l'entente existe, et c'est une feuille officielle de la chancellerie russe qui nous l'apprend. Seulement le Nord ne veut pas qu'elle se transforme en alliance, laquelle, selon lui, « contiendrait fatalement un germe de guerre européenne. »

« J'aurais bien pu objecter qu'une alliance n'est pas nécessairement offensive, et que les alliances défensives ont conjuré plus de guerres qu'elles n'en ont provoquées. Mais à quoi bon chicaner sur les mots, du moment où, de l'aveu du Nord, nous tenons la chose. L'entente d'aujourd'hui n'est pas l'alliance de demain? »

« Et voulez-vous savoir quand elle se fera cette alliance? Le jour où sonnera l'heure du danger

commun. Ce jour-là elle se fera par l'élan irrésistible des deux peuples, elle trouvera dans les deux gouvernements un empressement égal à sceller par traité en bonne et due forme la solidarité de leur action. Elle se fera, quelque soit le parti qui, à cette heure, se trouvera au pouvoir en France; car, dans une question de cette gravité, l'intérêt du parti s'effacera devant l'intérêt supérieur de la sécurité nationale.

« Un grand peuple, jaloux de son indépendance, règle lui-même ses destinées et ne tolère l'ingérence dans ses affaires intérieures des amis pas plus que des ennemis. Qu'il nous soit permis toutefois de souhaiter à la France un gouvernement stable et fort, légalement mais solidement constitué, jouissant de l'estime et de la confiance de la nation, respectueux de ses droits, sachant faire valoir ses incalculables ressources, soucieux de sa prospérité, de sa dignité et de sa grandeur. Un pareil gouvernement, quels qu'en soient l'origine, les couleurs et le drapeau, est sûr de rallier les suffrages unanimes des amis de la France en Europe. C'est dire que la Russie entière l'acclamera. »

**INFORMATIONS**

**Commission du budget.** — La commission du budget s'est occupée lundi, au début de la séance, du relèvement des tarifs des frais d'études et de pensions, qui vient d'être opéré.

M. Burdeau, rapporteur du budget de l'instruction publique, estime que cette augmentation est trop élevée et qu'elle ne devrait d'ailleurs être appliquée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La commission a décidé qu'elle s'occuperait de cette question à une prochaine séance.

La commission a repris ensuite l'examen du budget des finances.

Sur le chapitre 46 du budget des finances, M. Fernand Faure, rapporteur, propose la suppression des deux inspecteurs généraux, qui est repoussée sur la demande de MM. Sadi-Carnot et Cachery; la suppression des régies financières, proposée par le rapporteur, est également repoussée.

La commission se borne à supprimer un administrateur sur deux aux contributions directes et aux manufactures de l'Etat. Par contre, elle vote une réduction de 1 0/0 pour les vacances présumées d'emplois.

Voici les détails plus complets sur cette séance.

Le rapporteur, M. Fernand Faure, propose d'appliquer aux trésoriers généraux le système qu'avait présenté M. Sadi-Carnot dans son projet de budget pour 1887 et que M. Léon Say avait déjà proposé en 1871, savoir: suppression des remises proportionnelles et des comptes-courants au Trésor et établissement de traitements fixes, l'Etat se chargeant des frais de bureaux. Si la commission recule devant cette transformation absolue, M. Fernand Faure proposera d'expérimenter le système lorsqu'une vacance se produira dans le personnel des trésoriers généraux.

M. Fernand Faure doit proposer, d'autre part, des réductions sur la cour des comptes, jusqu'à concurrence de 140,000 francs. Il propose, notamment, la réduction du traitement du premier président et du procureur général, et la suppression d'un poste de conseiller référendaire de première classe et d'un de seconde classe.

La commission, par 9 voix contre 4, s'est prononcée contre la réforme générale et contre l'expérience partielle. Elle a décidé le maintien du système actuel, mais elle a réservé sa décision en

Ils étaient croisés de terre-neuve et de loup des prairies.

Ils avaient le poil long et frisé, les oreilles tombantes, la queue en panache; ils étaient noirs, marqués de larges taches blanches et fauves.

Leurs yeux sanglants et brillants comme des charbons ardents, leurs larges mâchoires, armées de dents blanches, longues et aiguës, en faisaient de formidables défenseurs; ils devaient étrangler un loup d'un coup de gueule, et ne pas craindre de se mesurer même avec un ours gris.

Ces deux redoutables animaux, âgés de quatre ans à peine, frère et sœur, jouissaient d'une grande réputation parmi les chasseurs et les aventuriers de ce côté des Rocheuses.

Ils passaient pour être fort doux de caractère; mais, sur un signe ou un mot de leur maître, homme ou fauve, l'ennemi désigné aurait été immédiatement étranglé.

Le chien se nommait *Bonhomme* et la chienne *Sahourah*.

Le Canadien adorait ces magnifiques animaux; il ne les aurait pas vendus, même pour mille dollars.

— Eh bien, les chiens, qu'y a-t-il donc? demanda Laframboise.

Les deux animaux remuèrent la queue, tournèrent la tête, puis ils se mirent à souffler pendant quelques instants sous la porte, baillèrent, grondèrent doucement, et vinrent ensuite se coucher majestueusement aux pieds de leur maître, mais sans perdre la porte de vue.

— Les chiens ont entendu quelque chose, dit l'hôtelier.

— Des coyottes qui rôdent aux environs, sans

ce qui concerne le chiffre d'intérêt des comptes-courants.

Passant ensuite aux receveurs particuliers des finances, elle a décidé de réduire à 25 le nombre de ces fonctionnaires. Actuellement, à l'exception des chefs-lieux de département, où la présence du trésorier général exclut celle d'un receveur particulier, il y a un receveur par arrondissement, soit 273 en tout. La commission ramène ce nombre à 248. Si cette décision est approuvée par les Chambres, il y aura lieu de remanier les circonscriptions des recettes.

M. Cavaignac, rapporteur du budget de la guerre, était prêt à faire son rapport et à demander si on voulait commencer par le budget extraordinaire. M. Wilson a prétendu que le budget extraordinaire pour 1888 n'ayant pas encore été déposé à la Chambre, la commission ne pouvait pas se considérer comme officiellement saisie de la proposition. La commission a au contraire invité le rapporteur à s'entendre avec M. Ferron.

**L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE**

On lit dans le *Soleil*:

Suivant des dépêches officielles de Berlin, l'Allemagne considère l'affaire de Raon-sur-Paix comme déjà terminée, et estime que l'indemnité que le gouvernement a offerte à la famille Brignon est une réparation suffisante.

Elle juge, par ce paiement, avoir satisfait à toutes les exigences internationales et épuisé toute action diplomatique.

Quant à la culpabilité de Kauffmann, elle serait tranchée par les tribunaux militaires. La France aurait accepté cette solution, qui escamote la question de la violation du territoire français.

**L'état de M. de Wangen.** — *L'Intransigeant* annonce que, depuis hier, l'état de la blessure de M. de Wangen s'est considérablement aggravé et les médecins craignent le tétanos.

**Décès.** — M. Vielczal, membre de l'Académie française, est mort.

**La Droite et le Ministère.** — M. Paul de Cassagnac déclare que, les laïcisations et les persécutions contre les conservateurs continuant, il cesse de soutenir le ministère Rouvier.

**Interpellation.** — Le *Gaulois* assure qu'un des membres les plus autorisés de la gauche libérale interpellera le ministère dès l'ouverture des débats financiers.

**Incident franco-allemand.** — Suivant le même journal, et malgré des assertions contraires, l'enquête allemande a été communiquée à M. Raindre, notre chargé d'affaires à Berlin.

**Bismarck et Crispi.** — Le *Figaro* assure que M. Crispi et M. de Bismarck ont traité la question romaine sur la base d'une concession d'un territoire limité au Pape. L'Italie recevrait des compensations territoriales.

**Armements.** — Une lettre de M. Borie, député de la Corrèze, affirme que la fabrication des armes à la manufacture de Tulle est considérablement ralentie depuis le départ du général Boulanger.

**Madagascar.** — Le *Matin* publie des dépêches anglaises suivant lesquelles M. Le Myre de Villiers, notre représentant à Madagascar, aurait rompu les relations avec le gouvernement malgache

doute, dit Main-de-Fer.

— Non, ils ne se seraient pas dérangés pour si peu; ce sont des rôdeurs à deux pieds qu'ils ont éventés et non des fauves à quatre pattes; leur instinct ne les trompe jamais; je connais leur manière de gronder. N'est-ce pas, Bonhomme, mon garçon, que tu as senti des hommes?

Le chien tourna la tête, regarda fixement son maître de ses yeux flamboyants, et remua doucement la queue.

— Il est impossible de répondre plus clairement, dit Main-de-Fer.

Presque au même instant, les chiens bondirent vers la porte et se mirent à aboyer avec fureur.

— Silence, et ici tout de suite! s'écria le Canadien.

Les chiens obéirent et allèrent, la queue basse, se coucher derrière le comptoir, où ils disparurent.

— Définitivement, il y a quelque chose, grommela le Canadien.

Les trois hommes prêtèrent attentivement l'oreille.

Ils n'entendirent rien.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi.

— Il faut voir! dit péremptoirement Cœur-Sombre. Il se leva et marcha vers la porte.

— Que voulez-vous faire? demanda l'hôtelier.

— Ouvrir la porte.

— Prenez garde! peut-être sommes-nous épiés, dit le Canadien.

— C'est ce dont je vais m'assurer, répondit Cœur-Sombre froidement.

Il leva les barres, retira les verrous et tourna la clef; la porte s'ouvrit.

Un spectacle magnifique s'offrit alors aux re-

et quitté Tananarive le 29 septembre. La rupture aurait été provoquée par la question de l'exequatur des Consuls étrangers.

**Rixe entre marins.** — La *Gazette Piémontaise* publie la dépêche suivante:

Les passagers du *San-Gottardo*, qui vient d'arriver à Naples, confirment un incident qui se serait produit dans le canal de Suez entre des soldats français et italiens.

Les soldats français du vapeur le *Columbo*, auraient crié: « A bas l'Italie! en passant près du *San-Gottardo*. »

Les pilotes des navires qui s'étaient garés pour se croiser ont été frappés d'une amende sévère par leurs chefs.

On dit même que des hommes de l'équipage du *Vittorio-Emanuele*, qui étaient descendus à terre, en sont venus aux mains avec quelques soldats français.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**Electons.** — Les électeurs des communes de Parnac, de Caillac, d'Albas, de l'Abbaye et de Lozech, sont convoqués pour le 23 courant, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

**Ecole polytechnique.** — Nous remarquons avec plaisir parmi les noms des élèves admis à l'Ecole polytechnique celui de M. Elie Matorié, notre jeune et sympathique compatriote.

**Conférences agricoles.** — M. Savre, professeur d'agriculture, fera les conférences suivantes, savoir: le 9 octobre, à Salviac: du Fomier de ferme; — le 16 octobre, à Payrac: Egrais chimiques, Syndicat agricole; — le 23 octobre, à Livernon: Egrais chimiques, Syndicat agricole; — le 30 octobre, à Limogne: des Vignes américaines.

**Écoles communales de Cahors.** — La rentrée des élèves dans les écoles communales est fixée au 10 octobre, à 8 heures du matin.

**Figeac**

Le onzième octobre, doit avoir lieu, à Figeac, une grande solennité religieuse, la consécration de l'église Saint-Sauveur. Un grand nombre d'archevêques ou d'évêques, parmi lesquels le cardinal Desprez, de Toulouse, se sont donnés rendez-vous au chef-lieu d'arrondissement.

**Collège de Figeac.** — Par arrêté du 26 septembre dernier, MM. Audy, chargé de la classe de 3<sup>e</sup> au collège de Foix, est nommé professeur de 5<sup>e</sup> au collège de Figeac. Tissière, professeur d'allemand, au même collège, est nommé à Figeac. Roussel, professeur de Physique au collège de Foix, est nommé à Figeac.

**L'épaulette.** — Au ministère de la guerre, l'épaulette reviendrait-elle?

On annonce comme décidée aujourd'hui une

gards charmés des aventuriers:

Une lueur transparente et d'un blanc laiteux éclairait le ciel, et se reflétait avec des ombres fantastiques d'un ton cru sur des arbres géants, dont les branches et les troncs eux-mêmes étaient garnis de lichens et de mousses qui flottaient, comme de longues chevelures, aux caprices de la brise nocturne.

Un brouillard grisâtre, mais essentiellement subtil, planait sur tout le paysage.

C'était une aurore boréale, phénomène assez fréquent dans ces contrées.

On distinguait les moindres objets à une très grande distance.

Il fut facile aux trois hommes de s'assurer que les alentours de la cabane étaient déserts.

Ils allaient rentrer et fermer la porte, lorsque tout à coup un hennissement éloigné traversa l'espace et les fit tressaillir.

Puis, quelques secondes plus tard, un bruit continu, ressemblant aux roulements d'un tonnerre lointain, frappa leurs oreilles.

— C'est un galop de chevaux, dit Cœur-Sombre.

— Ils se rapprochent rapidement, appuya Main-de-Fer.

— Que faire? murmura l'hôtelier.

— Rentrer d'abord, nous verrons ensuite.

La porte fut aussitôt refermée et solidement barricadée.

Puis chacun reprit sa place à la table.

— Maintenant, causons, dit Main-de-Fer.

— Ces cavaliers doivent être nombreux, reprit Cœur-Sombre. Votre intention est-elle de les recevoir?

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).



légère modification dans l'uniforme de nos officiers d'infanterie. Les tresses d'or ou d'argent portées sur la manche comme signes distinctifs du grade vont disparaître pour faire place à l'épaulette. Le petit uniforme du matin, pour les exercices et les manœuvres, sera conservé avec les étroits galons distinctifs du grade au bas de la manche.

**Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra.**

Le concours de greffage qui a eu lieu cette année, sous les auspices du comité sur la plaine St-Nauphaise à Cahors, a donné des résultats relativement satisfaisants, malgré les circonstances atmosphériques les plus déplorables.

Les primes ont été accordées dans l'ordre de mérite suivant :

- MM. Capelle, Léon, à Labastide-du-Vert, 50 fr.
- Bessières, Auguste, à Figeac, 45 fr.
- Rigal, Baptiste, à Labastide-du-Vert, 40 fr.
- Combarieu, Guillaume, à St-Denis, 35 fr.
- Belmont, Pierre, à Lamagdelaine, 30 fr.
- Caviolle, Baptiste, à Labastide-du-Vert, 25 fr.
- Combes, Victor, à Vire, 20 fr.
- Maliq, Jean, à Cahors, 15 fr.
- Noailles, Louis, à Sauzet, 13 fr.
- Espéret, Léon, à Cambayrac, 10 fr.
- Rauzières, Jean, à St-Laurent, 9 fr.
- Massabie, Jean, à Villesèque.

Le Délégué départemental du Comité,  
LAUR.

**Caisse Nationale d'Epargne.**

**DÉPARTEMENT DU LOT.**

Opérations du mois d'août 1887.

Versements reçus de 531 déposants, dont 92 nouveaux	94,623,25
Remboursements à 226 déposants dont 74 pour solde...	61,406,30
Excédent des versements.....	33,216,95

**Accident.** — Mardi soir, vers cinq heures un quart, le sieur Mord, Basile, négociant à Cahors, conduisait son charriot attelé d'un cheval ; à côté de lui, sur le siège, avait pris place le nommé Terret, perroquier-tailleur. Le véhicule venant d'atteindre la rue Jean-Caviolle, lorsque le cheval s'emporta, entraînant à toute vitesse le charriot dont une des roues vint se briser sur un tombereau chargé qui stationnait devant la maison Cayla ; le sieur Terret fut violemment projeté à terre, à demi écrasé par le charriot qui se reaversa sur lui. Relevé sans connaissance, il a été transporté chez lui où M. le docteur Cary lui a prodigué les soins les plus pressés. Son état, bien que grave n'est pas désespéré.

La semaine dernière, le nommé Lou Labrunie, âgé de quinze ans, travaillant au pont métallique en construction à Lamothe, ghsa d'une échelle dont les échelons étaient humides, et fit une chute de vingt mètres. Il fut immédiatement relevé, et malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira le lendemain.

Une rixe a éclaté, la semaine dernière à Gignac, entre M. Sireyzol, maire de cette commune, et le sieur Gaucher, qui se trouvait au café Planche. La dispute continua dans la rue, et Sireyzol reçut un coup de couteau à la cuisse. Cette blessure est sans gravité.

**Les vendanges.** — Quelques propriétaires de Touzac et de Dravel auront une abondante récolte de vin.

**Barriques.** — Dans le canton de Puy-l'Évêque, les barriques neuves se vendent de 10 fr. 50 à 11 fr. la pièce.

**Récolte de maïs et de pommes de terre.** — A cause de la grande sécheresse, il n'y aura dans la région que demi-récolte de maïs et de pommes de terre.

**Foire de Cahors.** — La foire du 1<sup>er</sup> octobre a été très importante ; beaucoup de transactions s'y sont opérées ; le foirail des bœufs était bien garni ; 450 paires d'animaux y avaient été conduites. Les bœufs de travail se vendent aux prix de 6 à 700 fr. la paire, avec une hausse de 15 à 20 fr. Ceux destinés à la boucherie, peu nombreux, ont été livrés aux prix de 25 à 26 fr. les 50 kilogrammes.

1,500 moutons ou brebis avaient été mis en vente sur le cours Vaxis. Les moutons gras ont été acquis à raison de 50 à 55 centimes le kilog. ; 400 porcs avaient été amenés, les gras ont été vendus 40 et 45 fr. les 50 kilos. Les petits ont été livrés à des prix modérés.

La balle aux grains contenait 500 hectolitres de blé, vendu à 17 fr. 50 et 18 fr. l'hectolitre ; 120 hectolitres de maïs, qui ont été acquis à 10 et 12 fr. l'ou. Le prix du pain n'est pas proportionné à celui du blé. Il serait à désirer qu'une nouvelle taxe vint le diminuer. La place du marché était approvisionnée d'un grand nombre de volailles, vendues aux prix de 50 à 60 centimes les 500 grammes.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

**LES TARDS-AVISÉS**

**OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY**

PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL

Depuis ce temps-là les choses se sont pacifiées par l'autorité, le zèle et la bonne conduite de Mgr le maréchal de Montrevel, et le soin et la vigilance de M. l'Intendant de Montauban et de M. le comte de Boissières. J'ai vu à Cahors beaucoup de personnes de considération, qui m'ont tous avoué que ce n'étoit pas tant les contrôles des bans de mariage qui ont fait émouvoir ce peuple, et que c'est uniquement la manière dure et sèche avec laquelle on fait les recouvrements, soit en envoyant trop souvent des contraintes, ou soit encore en faisant faire des voitures tous les mois : ce qui empêche aux gens de respirer, de faire aucun commerce, d'avoir pas un sol d'accroissement de bétail, de pouvoir réparer les maisons, travailler les biens, secourir leurs personnes ; et enfin quantité de familles se trouvent par là réduites à rien. Si ces malheureux avoient pris le parti de porter leurs plaintes à M. le Maréchal, je suis persuadé qu'elles auroient été bien écoutées. Cet illustre seigneur est venu jusques à Castelnau, qui est à une lieue d'ici, où Mgr notre prélat lui est allé rendre ses devoirs. Il a eu le plaisir de voir que rien n'a branlé autour de Sarlat, et d'apprendre que les habitants de cette ville ont fait des merveilles et donné un zèle éclatant de la fidélité qu'ils doivent au Roi. Ils ont fait plusieurs sorties et chassé ces bandits à près de deux lieux d'ici..... (1).

II.

*Lettre de Monsieur le Gendre, intendant à Montauban, au Contrôleur général.*

9 mars 1707.

Il est arrivé, depuis trois mois, plusieurs petits désordres dans ce département au sujet du contrôle des bans de mariage, extraits baptistaires et mortuaires, que j'ai apaisés sans vous en rendre compte, le tout n'étant pas considérable ; mais, depuis trois jours, il y a eu une émeute au lieu de Catus, à deux lieux de Cahors, qui pourroit avoir des suites très fâcheuses, si on n'y remédie. Sept ou huit cents habitants des communautés voisines s'y donnerent rendez-vous pour tuer les commis, brûler les maisons et enlever les registres. Un des commis s'enfuit : la populace enfoua les portes de la maison, la pilla et enleva les registres ; l'autre les donna volontairement aux mutins pour sauver sa vie et ses meubles. Il y a cinq ou six personnes de blessés. Pour calmer ce désordre et en arrêter les suites fâcheuses, j'ai envoyé trente grenadiers du régiment de Normandie, commandés par un officier sage, pour s'assurer des coupables et intimider cette troupe mutine. Cependant je crois qu'il est de la prudence de punir ces gens-là par la bourse suivant leurs facultés sans autre punition plus éclatante, étant bon d'assoupir ces sortes d'affaires dans le temps où nous sommes. Si cependant cela pouvoit avoir quelque suite, j'irois moi-même sur les lieux avec des dragons de Fimarcon, et je vous promets de mettre cette canaille à la raison, sans que vous en entendiez parler davantage. Ainsi, cela ne doit point vous alarmer.

Réponse en marge : « Expédier un arrêt qui commette M. le Gendre pour instruire le procès aux coupables, et en remettre l'expédition au bureau de M. Chavigné. Mander à M. le Gendre de conduire cette affaire avec prudence et fermeté, et qu'il me mande ce qu'il y auroit à faire pour établir une juste proportion dans la perception de ces droits, et qu'il s'en explique avec les personnes les plus raisonnables. J'appréhende que les ordres que le régiment de Normandie a eus de marcher ne le mettent hors d'état de pouvoir réprimer l'insolence de ceux qui se sont attroupés ; S. M. lui enverra un régiment de dragons, s'il en a besoin (2) ».

III.

*Lettre de Monsieur le Gendre, intendant à Montauban, à M. de Chamillard.*

Monsieur,

Depuis la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier par un courrier exprès, j'apprends par des avis répétés que les mutins du Quercy, dont la fureur augmenta tous les jours, de même que le nombre, font plus de désordres que jamais, mettant tous les villages, même les gentilshommes, à contribution d'hommes et de vivres ; et, quand on leur a donné ce qu'ils demandent, ils ne laissent pas encore de piller les maisons. Vous trouverez ci-joint un des billets qu'ils envoient aux Consuls. Enfin, Monsieur, vous pouvez compter que toutes les communautés de Quercy et d'une partie du Périgord sont en armes. Jusqu'à présent, je ne vois point de chef de considération à leur tête, ni que les nouveaux convertis se soient joints à eux, ce qui me fait espérer que cet orage, qui est venu si subitement, pourra se calmer quand les troupes seront assemblées à Cahors où je serai ce soir, pour écouter demain leurs propositions. Vous pouvez être assuré que je n'épargnerai rien pour les ranger à leur devoir ; mais je n'emploierai la force qu'après que la douceur sera épuisée, étant persuadé que c'est l'esprit du Roi. Il y a cent gentilshommes et plusieurs officiers de distinction qui sont venus me trouver, et qui veulent absolument venir avec moi à Cahors et marquer par là leur zèle pour le service du Roi. Cela produira un très bon effet sur l'esprit du peuple. Je profite du passage du courrier de Paris, que j'ai trouvé sur ma route, pour vous rendre compte de ce qui se passe ; j'espère que M. le maréchal de Montrevel viendra à mon secours ; sinon, je ferai assurément de mon mieux et n'épargnerai ni mon bien ni même ma vie, si cela est nécessaire pour le service du Roi. Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LE GENDRE.

A Castelnau de Monratier, ce 16 mars 1707.

Annexe.

« Ce 14 mars 1707. Messieurs de Moneuq, vous êtes avertis que si vous ne faites pas cinquante hommes demain matin, et remis à Mercuès, vous serez brûlés (1).

Signé : RISPE. »

IV.

*Fragment d'une lettre de M. Le Franc, premier président de la Cour des Aides, au Contrôleur général.*

16 mars.

..... Le contrôle des extraits de baptême, mariage et sépulture a donné naissance à cette révolte. Les paysans du Haut-Quercy ont eu l'insolence de ne pas vouloir payer ces droits, et ils ont été assez hardis pour enlever les registres des contrôleurs et de brûler leurs maisons. Ils ont commencé le 6 de ce mois à s'attrouper, et sont venus armés, au nombre de cinq ou six mille hommes, jusques à un village nommé Mercuès, qui est à une lieue de Cahors. M. le Gendre y accourut tout d'abord, pour apaiser ce désordre. Il leur fit demander quel étoit leur dessein : ils déclarèrent qu'ils ne vouloient faire mal à personne, qu'ils étoient bons sujets du Roi, mais qu'étant réduits à une extrême misère, ils ne vouloient payer que la taille au Roi et la rente au Seigneur. Quelques-uns ajoutèrent : « et la capi-

(1) Correspondance des contrôleurs-généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par M. de Boislisle. T. II.

(2) Correspondance des contrôleurs-généraux, etc. T. II.

tation s'ils le pouvoient. » M. le Gendre ayant épuisé toutes les voies de douceur et n'ayant pas assez de troupes pour forcer ces gens-là à rentrer dans leur devoir, revint à Montauban. Une heure après qu'il fut sorti de Cahors, la ville fut investie par ces rebelles, qui étoient environ huit mille. Ils envoyèrent demander qu'on les laissât entrer, disant qu'ils ne vouloient que du pain et du vin, pour vivre. Ils furent repoussés, et on en tua cinq. M. le Gendre vous a rendu compte des mesures qu'il a prises pour empêcher que le mal n'aille plus avant, et de ce qu'il estime convenable dans cette occasion. J'ai cru cependant qu'il étoit de mon devoir de lui offrir, dans une conjoncture si délicate et si dangereuse, tout ce qui peut dépendre de moi dans Montauban, pendant le temps que sa présence sera nécessaire du côté de Cahors. Je dois au Roi tout ce que j'ai et tout ce que je suis ; j'emploierai tout avec joie pour son service, et je m'estimerai très heureux si les protestations de mon zèle peuvent être agréables à S. M.

Le Contrôleur général répond en marge : « La présence de M. le maréchal de Montrevel et le nombre de troupes qui marchent pour maintenir son autorité parmi les rebelles et les faire rentrer dans leur devoir, rassurera tous les gens bien intentionnés. Je ne doute pas que sa Compagnie et les autres ne fassent leur devoir dans cette occasion et qu'ils ne donnent au Roi de nouvelles marques de leur zèle et de leur fidélité (1) ».

V.

*Lettre du sieur Gérard, lieutenant général à Sarlat, au Contrôleur général.*

Monseigneur,

L'émotion que les paisans de la province de Quercy ont commencée depuis dix ou douze jours s'étend dans cette province, où ils sont venus depuis hier sommer les paroisses qui leur sont voisines de se joindre à eux, entre autres celle de Daglan où ils ont été la nuit passée au nombre de deux cents, et ont obligé les habitants de les suivre à Saint-Martial. Le gentilhomme du lieu a tâché en vain par ses remontrances de leur persuader de se retirer chez eux et de contenir ceux de son lieu qui les ont aussi suivis ; il me l'a d'abord fait savoir, et j'ai cru, Monseigneur, en devoir informer Votre Grandeur et l'assurer de la fidélité des principaux de cette ville qui est sans force. J'irai demain dans ces lieux voir ce qui s'y passe et tâcherai de calmer ces peuples par la douceur et informerai Monseigneur le maréchal de Montrevel à mon retour de ce que j'aurai vu. Personne au monde n'est plus fidèle ni plus zélé pour le service du Roi que moi, ni avec un plus profond respect votre très humble et obéissant serviteur.

GÉRARD.

A Sarlat, le 16 mars 1707.

GÉRARD, lieutenant général de robe et d'épée.

Apostille du Contrôleur général : « Lui écrire pour les fortifier, comme je fais au procureur du Roi de Gourdon (2) ».

VI.

*Lettre du sieur Dupuy, procureur du roi au présidial de Gourdon, au Contrôleur général.*

Monseigneur,

Le devoir de ma charge ne me permet pas de taire à Votre Grandeur les troubles et les désordres qui sont arrivés dans ce pays et un soulèvement d'un grand nombre de peuple qui menace cette petite ville d'un funeste embrasement, si nous ne voulons leur donner du secours, et commençant à exécuter des actes d'hostilité. Car Votre Grandeur apprendra que, le quatorzième du courant, il arriva dans nos faubourgs une troupe de gens armés pour sommer nos habitants de leur donner secours ; autrement ils alloient brûler leurs granges et maisons ; de quoi nos Consuls, officiers et autres principaux habitants, étant avertis, se mirent en état de pouvoir les arrêter ; et le lendemain, vinrent environ six cents hommes armés faisant les mêmes menaces. De quoi nous n'en avons pas pu donner avis à M. l'Intendant de Montauban et recevoir ses ordres, à cause que les passages ont été fermés ; et les députés de cette ville furent obligés de se retirer des portes de Cahors, à cause du grand nombre de peuple qui est devant cette ville. J'ose espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur m'honorera de ses ordres, voyant que tous les habitants de cette ville sont dans la disposition de se sacrifier pour les intérêts de Sa Majesté ; et, quoiqu'il arrive, nous protestons à Votre Grandeur qu'avec courage nous perdrons nos biens et nos corps mêmes, pour lui donner les derniers témoignages de notre fidélité et d'une parfaite soumission, et moi particulièrement qui suis avec un très profond respect de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

DUPUY.

A Gourdon, le 16 mars 1707.

Apostille du Contrôleur général : « M. le maréchal de Montrevel doit être à présent à portée de vous donner les secours dont vous aurez besoin. C'est un grand malheur que l'aveuglement des peuples les porte à se détruire eux-mêmes et force le Roi à employer ses troupes contre ses propres sujets, qui ne devroient servir qu'à la défense de ses ennemis (3) ».

VII.

*Lettre de M. de Foulhiac (1).*

Quoyque je n'aye l'honneur d'estre vostre corespondant dans cette province qu'en matière d'antiquité, je crois néanmoins estre dans l'obligation de vous rendre compte d'une triste nouveauté qui si passe et qui est sans doute desia venue jusques à vous : c'est une émotion populaire dans presque tout le Quercy à laquelle je juge que l'édit du contrerolle des extraits des baptêmes et mortuaires a donné lieu.

(1) Archives nationales. G7, 396.

(2) Correspondance des contrôleurs-généraux, etc., T. II.

(3) Archives nationales. G7, 396.

(4) Archives nationales. G7, 396.

(5) Cette pièce n'est que le brouillon de la lettre qui fut écrite à cette occasion par M. de Foulhiac, professeur de droit à l'Université de Cahors et neveu de Raymond de Foulhiac, vicaire général et historien du Quercy. Bien qu'elle ne soit pas signée, nous n'hésitons pas à la lui attribuer, à cause, surtout, de la phrase suivante que l'on trouve écrite sur le verso d'un des feuillets et mêlée au texte de la lettre : « Je suis bien fâché, Monsieur, de n'avoir pas été à Mordesson lorsque vous feustes à Miers pour avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs ». Or, M. de Foulhiac étant seigneur de Mordesson et les écritures étant semblables, c'est bien de lui qu'il s'agit ici. Le destinataire non indiqué de la lettre est M. Foucault, ancien intendant de la Généralité de Montauban, alors à Paris, en qualité de membre du Conseil d'Etat dont il faisait partie depuis 1704. Il entretenait avec M. de Foulhiac une correspondance assez active au sujet des recherches érudites dont il le chargeait, et pour l'acquisition des livres anciens et des médailles et antiquités qu'on pouvoit encore rencontrer dans le Quercy. Notre compatriote, M. Jules de Flaujac, possède quelques curieux et plaisants fragments de cette correspondance qu'il serait utile de publier. Qu'il nous soit permis à cette occasion de le remercier de l'extrême obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition les nombreux documents de sa collection. C'est grâce à lui qu'à pu être complétée cette lettre dont la Bibliothèque de Cahors n'a que la première partie ; mais c'est surtout à son amicale insistance qu'est due la présente publication. A ces titres divers il a été pour nous, bien qu'avec trop de discrétion, un utile et zélé collaborateur.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

(A suivre).



# SUCRAGE DES VENDANGES

**M. Michaud-Larivière Fils**, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1<sup>er</sup> blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

**M. Michaud-Larivière Fils**, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.  
**NOTA.** — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

# LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons **CH. FAY**, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
 9, Rue de la Paix, PARIS

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON  
 Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ON DEMANDE Agents sérieux pour cantons et communes. Remises et appointements. Union Centrale, assurance bétail, septième année, 150, rue David Johnston, Bordeaux.

Le propriétaire-gérant, Layton.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

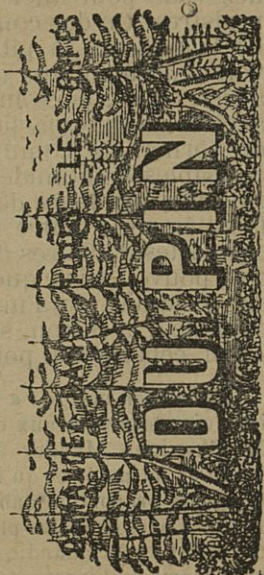
Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bareges, Vichy, de Pénès, etc.	1 fr. 50
		Linge compris.	

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu le Grand

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membre de l'Académie nationale Invention & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

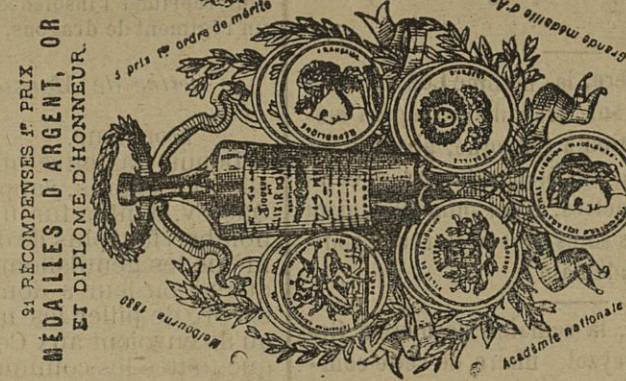
dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR.

à Paris en ordre de mérite

1878

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXP<sup>te</sup> 1882 NOUS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

# Maison des 100,000 Paletots.

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

## Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS  
 FRANÇAISES ET ANGLAISES  
 UNIFORMES & LIVRÉES  
 COUVERTURES DE VOYAGE  
 Manteaux Caoutchouc  
 PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE  
 en 24 heures  
 HABILLEMENTS  
 TOUS FAITS  
 PRIX FIXE INVARIABLE

**M. Raoul PIZANY** fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95  
 Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »  
 Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »  
 Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine)..... 6 fr. 50  
 Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

# Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.